



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 9 septembre 2019 à 19 h, les projets de résolution pour les projets particuliers suivants :

1. Projet particulier PP27-0271 en vue de permettre la transformation à des fins d'ébénisterie, de tonnellerie artisanale et de bureau en tant qu'usages accessoires à des activités d'enseignement spécialisé, du bâtiment situé au 3967, rue Notre-Dame Est, localisé entre les avenues d'Orléans et Jeanne-d'Arc (1190603004).
2. Projet particulier PP27-0274 autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel situé aux 1817-1821, avenue De La Salle, afin de construire un immeuble d'habitation (1196238008).
3. Projet particulier PP27-0275 en vue de permettre l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement du stationnement pour l'immeuble situé aux 3798-3800, rue Ontario Est (1195378008).
4. Projet particulier PP27-0276 afin d'autoriser les usages « restaurant » et « débit de boissons » pour le bâtiment situé aux 5478-5656, rue Hochelaga / 2350-2388, rue Dickson (1195378005).

Le conseil d'arrondissement a aussi adopté, à la même séance ordinaire, le premier projet de règlement suivant :

1. Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), afin de permettre un usage E.1(1) pour le lot 2 243 352 donnant sur la rue Saint-Donat (01-275-123) (1195092003).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 24 septembre 2019, à 18 h 30, à la salle des services administratifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, 3^e étage, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Le projet de règlement et les projets particuliers, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR DE SEPTEMBRE 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva